Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Eschdorf, le 8 mars 2024

Publication à partir du 08.03.2024

AVIS

Conformément à l'article 24, paragraphe 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro EAU-AUT-23-1139 du 26 février 2024 Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité durable accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: M. Guy Bertemes
74, route principale
L-7450 Lintgen

Objet: Organisation d'un concours de natation durant 6 heures en zone de protection IIB du lac de la Haute-Sûre en date du 26 mai 2024 à Lultzhausen

Le public pourra consulter le texte de la décision et les plans y afférents à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Contre ladite décision, un recours est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la présente publication.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,

Administration communale Esch-sur-Sûre